



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétariat Régional Bretagne et Pays de Loire
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48
email : pjj.bpl@snpespjj-fsu.org



Fédération Syndicale Unitaire

Le 08 décembre 2008

« Je n'sais rien mais je dirais tout »
Compte-rendu d'audience avec la Direction Régionale

Le 05 décembre dernier, le Directeur Régional a reçu les Organisations Syndicales qui exigeaient des informations sur le devenir des services et l'avenir des professionnels au regard des réformes profondes annoncées pour le Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Loin de nous rassurer, cette audience démontre l'absence totale de réflexion et la rapidité de mise en place des réformes à la Protection Judiciaire de la jeunesse.

Sans nous donner plus de précisions sur les mises en application, le Directeur Régional annonce :

- **La suppression de 50 emplois (ETPT) sur la région pour le 01 janvier 2009.** Le directeur de la PJJ avait annoncé une suppression de 74 postes à un niveau national lors de la communication du budget 2009. La région engloberait-elle à elle seule les deux tiers des suppressions de personnels à la PJJ ? Sur quels services vont être ponctionnées ces suppressions ? A quel moment le DR compte-t-il annoncer ses choix ?
- **La fermeture du Foyer de Mayenne et l'inter-départementalité entre la Sarthe et la Mayenne.** Décision prise sans aucune concertation alors que ces hypothèses avaient été exclues par la DR il y a moins de six mois. Alors que l'annonce de la fermeture de l'antenne de Dinan a déjà été effectuée auprès des personnels concernés, le Directeur Régional dément toute décision prise, se renseigne auprès du Directeur Départemental des Côtes d'Armor mais n'exclue pas cette éventualité. Un « groupe de travail » devrait être créé afin de réfléchir à cette inter-départementalité Cotes d'Armor, Ile et Vilaine et Finistère. Gageons que les conclusions de ce groupe de travail soient conformes aux décisions déjà prises !
- **L'organisation des mandatements (gestion des factures) se fera exclusivement au niveau de la DR en lieu et place du travail effectué dans les directions départementales.** Ce transfert doit se faire au 1er janvier 2009 sans préparation, ni cohérence administrative. Cette organisation tout à fait scandaleuse car éloignée des terrains ne sera que provisoire puisqu'à compter du 1er janvier 2010 devront se mettre en œuvre les plateformes ministérielles (SJ, AP, PJJ) avec de nouveaux redéploiements et fermetures de postes à la clef et la mise en œuvre de CHORUS à la place de COBRA et NDL. Le but de cette manœuvre est évidemment de « rationaliser les moyens humains », sans tenir compte des conséquences sur la vie personnelles de nombre d'agents.
- **L'abandon des mesures civiles, sauf investigations.** Le directeur régional a convenu de l'ineptie d'imaginer que pour subsister la PJJ devrait avoir un nombre plus important de mesures pénales et donc d'espérer de fait l'augmentation des chiffres de la délinquance de mineurs. Il a rappelé que le PSN précisait clairement que l'on devait tendre au 100% pénal pour fin 2011. Comment expliquer alors l'empressement et le zèle de certains Directeurs Départementaux à annoncer aux partenaires l'abandon de l'ensemble des mesures civiles dès le 1^{er} janvier prochain ?

La mise en œuvre du module 1 concernant l'insertion viendrait compléter avantageusement les déficits de mesures pénales au sein des services de milieu ouvert. Cependant, le CTPN sur la question n'ayant pas eu lieu, le contenu de ce module n'a été ni présenté, ni discuté et encore moins validé.

- **La rationalisation des moyens de l'insertion.** Le DR a rappelé la situation très hétérogène des différents services sur la région. Il a réaffirmé sa volonté d'un service d'insertion par département sur la base de 24 jeunes pour 6 ETPT éducatifs. La aussi, nous pouvons craindre un remaniement complet de cette mission et les redéploiements qui en découleront.
- **La confirmation à ce jour de la nouvelle implantation des CPI de la Roche sur Yon et de Quimper.** Le DR aurait eu l'assurance du DPJJ de poursuivre les recherches. Pour la Vendée, le terrain est trouvé et la signature doit avoir lieu la semaine prochaine. Concernant le Finistère, l'Administration Centrale attendrait l'accord du service des domaines pour finaliser l'achat du terrain trouvé.

Le Directeur Régional livre ces informations tout en déclarant ne connaître ni son BOP 2009, ni sa carte des emplois : sur quoi s'appuie-t-il alors ? La situation sera-t-elle pire une fois ces informations connues ? Nous en sommes convaincus.

Nous devons nous mobiliser et refuser les orientations imposées par l'administration et participer massivement au mouvement de grève du lundi 15 décembre sur l'ensemble du territoire à l'appel du SNPES-PJJ/FSU.

Le secrétariat régional Bretagne - Pays de Loire appelle tous les personnels à participer massivement :

- aux Assemblées Générales Départementales qui se tiendront le lundi 15 décembre 2008 le matin.

- à l'Assemblée Générale Régionale qui se tiendra le lundi 15 décembre 2008 à 14h à la Direction Départementale de la Mayenne, 12 rue des ridelleres à Laval.